

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-93

PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2211-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.417-6,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

Vu le règlement du marché hebdomadaire du 1^{er} décembre 2020 approuvé par la décision du Conseil Municipal du 30 novembre 2020,

CONSIDERANT le permis de démolir déposée par la Commune de la WANTZENAU référencé PD 67519 22 V0005 accordé le 24 juin 2022.

CONSIDERANT les travaux portant sur le projet « *Cœur de Village* » situé à hauteur du 34-36 Rue des héros à La Wantzenau (67610) faisant l'objet du permis de construire déposé le 02 septembre 2022 par la Commune de La Wantzenau référencé PC 67519 22 V0027.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des commerçants et des piétons au sein du marché hebdomadaire, il convient, par mesure de sécurité publique de déplacer ledit marché hebdomadaire.

Arrêté

Article 1: En raison des travaux susmentionnés portant sur le projet « cœur de Village », le marché hebdomadaire sis dans la cour de l'ancienne école RIED, rue des Héros à la Wantzenau se tenant le vendredi de 16 h à 20 h 30 est déplacé dans la cour de l'ancienne école, situé de l'autre côté de la rue des héros, « *côté Hortensia* » de la rue des héros pour une durée non déterminée.

Article 2: La signalisation requise sera mise en place par le Service technique de la Commune.

Article 3: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. LANG, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

